



## Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

### Soixante-neuvième session

Bangkok, 25 avril -1<sup>er</sup> mai 2013

Point 3 de l'ordre du jour provisoire \*

**Examen des questions relatives à l'appareil subsidiaire de la Commission, y compris les activités des institutions régionales**

## Bilan des progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Commission

### Note du secrétariat

#### Résumé

Le présent document résume les progrès accomplis dans l'application des résolutions de la Commission au sujet desquelles le secrétariat est tenu de faire rapport à la Commission à sa soixante-neuvième session.

La Commission voudra peut-être examiner les progrès accomplis, présenter ses observations et donner de nouvelles directives au secrétariat pour l'application effective des résolutions.

### Table des matières

	<i>Page</i>
I. Politiques macro-économiques, réduction de la pauvreté et développement inclusif.....	2
A. Résolution 67/1: Déclaration d'Oulan-Bator : Document final de la Concertation Asie-Pacifique de haut niveau sur la mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty et les écarts de développement dont souffrent les pays en développement sans littoral .....	2
B. Résolution 68/2: Mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 dans la région de l'Asie et du Pacifique.....	5
II. Transports.....	8
Résolution 64/4: Application de la Déclaration de Séoul sur les partenariats public-privé pour le développement des infrastructures en Asie et dans le Pacifique.....	8
III. Développement social .....	11
A. Résolution 66/9: Mise en œuvre pleine et effective du Programme d'action de Beijing et ses prolongements mondiaux et régionaux dans la région de l'Asie et du Pacifique.....	11

\* E/ESCAP/69/L.1.

B.	Résolution 66/11: Préparatifs régionaux de la Réunion intergouvernementale de haut niveau sur l'examen final de la mise en œuvre de la Décennie Asie-Pacifique pour les handicapés (2003-2012).....	13
C.	Résolution 67/7: Rôle des coopératives dans le développement social en Asie et dans le Pacifique .....	15
D.	Résolution 67/8: Renforcement des systèmes de protection sociale en Asie et dans le Pacifique.....	16
E.	Résolution 67/9: Examen régional Asie-Pacifique des progrès accomplis dans la réalisation de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida et de la Déclaration politique sur le VIH/sida.....	19
F.	Résolution 68/7: Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées 2013-2022 .....	20
IV.	Statistiques .....	21
	Résolution 67/12: Amélioration de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique.....	21
V.	Questions relatives à la gestion .....	24
	Résolution 68/8: Améliorer la coordination au sein du système des Nations Unies et la coopération avec les organisations régionales pour la promotion du développement régional .....	24

## **I. Politiques macro-économiques, réduction de la pauvreté et développement inclusif**

### **A. Résolution 67/1**

#### **Déclaration d'Oulan-Bator : Document final de la Concertation Asie-Pacifique de haut niveau sur la mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty et les écarts de développement dont souffrent les pays en développement sans littoral**

##### **1. Demandes énoncées dans le dispositif de la résolution**

1. Dans la résolution 67/1, la Commission a prié la Secrétaire exécutive:

a) D'aider les pays en développement sans littoral de la région Asie-Pacifique, en coopération avec les autres entités internationales pertinentes, à appliquer les recommandations de la Déclaration d'Oulan-Bator;

b) De continuer à aider les pays en développement sans littoral de la région Asie-Pacifique, en coopération avec les autres entités internationales pertinentes, dans leurs efforts pour réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement;

c) De fournir, en collaboration avec les organisations internationales pertinentes, l'aide nécessaire aux pays en développement sans littoral de la région Asie-Pacifique durant l'examen final du Programme d'action d'Almaty<sup>1</sup>, prévu pour 2013.

<sup>1</sup> *Rapport de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit et des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit, Almaty (Kazakhstan), 28 et 29 août (A/CONF.202/3), annexe I.*

## 2. Progrès accomplis

2. En exécution du paragraphe 7 a), le secrétariat a continué à aider les pays en développement sans littoral en leur fournissant des services consultatifs et des moyens de formation pour la formulation de politiques de commerce et de transit, les négociations en matière de commerce et de transit, et la facilitation des échanges et des transports, y compris la mise en place de systèmes commerciaux à guichet unique et sans papier. Il a continué également à faire fonction de tribune pour le dialogue régional, sous-régional et intra-sous-régional et le partage de connaissances sous l'égide du Réseau d'experts des Nations Unies pour le commerce sans papier en Asie et dans le Pacifique (UNNExT).

3. Pour aider les pays sans littoral les moins avancés dans les domaines de la facilitation du commerce et des politiques de commerce préférentielles, des guides ont été mis au point couvrant un certain nombre de questions dont les suivantes: analyse des processus commerciaux, conception, harmonisation des données, et aspects juridiques du guichet électronique unique. Ces guides constituent des instruments clés dans le cadre de UNNExT. En outre, un manuel sur la négociation de la libéralisation des services dans les accords commerciaux préférentiels est en préparation à l'intention des négociateurs et des responsables des politiques des pays en développement sans littoral.

4. Pour aider les pays sans littoral les moins avancés à constituer des capacités en matière de facilitation du commerce et de négociation d'accords commerciaux préférentiels, le secrétariat a organisé des ateliers et réunions de formation portant sur des domaines tels que la mise en place et l'application d'un système de guichet unique, l'élaboration des politiques commerciales et d'investissement, et l'Initiative d'aide au commerce.

5. Le secrétariat a également travaillé avec la Banque asiatique de développement (BAsD) à des études sur la collaboration en matière de commerce et de transit entre les pays membres du programme Coopération économique sous-régionale en Asie du Sud (SASEC), et il a fourni des services consultatifs à la Mongolie pour l'élaboration de son plan directeur de mise en service d'un guichet unique, et au Népal pour la création d'un environnement adapté au guichet unique.

6. Pour aider les pays en développement sans littoral à développer la connectivité aux fins du transport de transit, le secrétariat a continué à promouvoir les réseaux de la Route d'Asie et du Chemin de fer transasiatique et les ports secs, en tant que base de la mise en place d'un système de transport et de logistique régional intégré.

7. En ce qui concerne le projet intitulé «Promotion de l'investissement dans le réseau de la Route d'Asie: études préalables de faisabilité des tronçons prioritaires», la CESAP a apporté une assistance technique au Kirghizistan et à la Mongolie pour la réalisation d'études de pré-faisabilité sur certains itinéraires prioritaires. En outre, des ateliers nationaux de formation ont été organisés dans ces pays en 2012 pour renforcer la capacité des fonctionnaires des transports à établir des études de préinvestissement et des propositions de projets.

8. Dans le cadre de son objectif de développement de l'utilisation de l'infrastructure de transport, facteur essentiel pour l'exportation de marchandises en provenance des pays en développement sans littoral, le secrétariat a également entrepris une activité de renforcement des capacités en vue de promouvoir l'utilisation du réseau du Chemin de fer transasiatique.

9. Les ports secs intérieurs offrent un potentiel pour améliorer la connectivité et l'accès des pays en développement sans littoral à des ports maritimes. Le secrétariat s'est donc employé à promouvoir le développement des ports secs dans la région afin de développer la connectivité des transports et d'en accroître l'efficacité aux niveaux national et régional. Le projet finalisé d'accord intergouvernemental sur les ports secs a été approuvé par le Comité des transports à sa troisième session, en octobre 2012, pour être soumis à la Commission en vue de son éventuelle adoption.

10. La CESAP a apporté aux pays membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), et notamment à la République démocratique populaire lao, pays en développement sans littoral, une assistance technique pour la réalisation d'études de préfaisabilité sur les ports secs

11. Adoptant d'une approche intégrée et globale pour traiter les questions relatives aux obstacles non physiques aux transports, le secrétariat procède à la mise en œuvre du Cadre stratégique régional pour la facilitation des transports routiers internationaux, qui a été adopté par les États membres en mars 2012 à la Conférence ministérielle sur les transports, et ultérieurement approuvé par la Commission à sa soixante-huitième session dans la résolution 68/4.

12. Pour accélérer la formulation et l'application des accords sous-régionaux sur la facilitation des transports, le secrétariat a continué à aider les États membres de l'Organisation de Shanghai pour la coopération (SCO) à négocier et appliquer les dispositions des annexes à l'Accord de l'Organisation de Shanghai pour la coopération sur la facilitation des transports routiers, et les pays de la sous-région Bassin du Mékong à appliquer l'Accord sur le transport transfrontière dans la sous-région Bassin du Mékong.

13. En collaboration avec la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), le secrétariat a mis en œuvre un programme de renforcement des capacités à l'intention des services de contrôle et des entrepreneurs de transport qui doit permettre d'améliorer l'efficacité du transport transfrontalier dans les pays en développement sans littoral et de transit.

14. Pour aider à résoudre les problèmes opérationnels que rencontrent les pays sans littoral et de transit, le secrétariat a mis au point, à l'intention des services de contrôle, trois modèles destinés à faciliter le transport transfrontalier et de transit.

15. Pour encourager les partenariats public-privé (PPP), le secrétariat a continué à offrir divers produits, notamment des programmes de formation en ligne sur les PPP et un instrument de diagnostic opérationnel complet pour évaluer la capacité des pays à mettre en œuvre des projets en PPP. Il a également organisé une réunion d'experts sur les projets d'infrastructure en PPP pour le développement durable, qui a eu lieu en novembre 2012 en République islamique d'Iran, en liaison avec la troisième Conférence ministérielle Asie-Pacifique sur les partenariats public-privé pour le développement des infrastructures.

16. Le Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement (CAFPTIC) a apporté son aide aux pays sans littoral les moins avancés en organisant des activités de renforcement des capacités dans l'utilisation des technologies de

l'information et de la communication au service du développement, notamment l'Académie pour l'initiation aux TIC des responsables publics («l'Académie») et le programme «Faire des jeunes d'aujourd'hui les responsables de demain». Ces programmes ont contribué à la création d'un milieu favorable à la formulation et à l'exécution de politiques appropriées dans tous les secteurs, y compris le commerce, les transports et le transit, ainsi qu'à des progrès dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement dans les pays sans littoral les moins avancés.

17. En exécution du paragraphe 7 b), le secrétariat, en sa qualité de membre du partenariat CESAP/BAsD/Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a participé à l'organisation d'ateliers sous-régionaux sur la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. A signaler notamment un atelier pour les pays d'Asie du Sud, tenu en Inde en février 2012, et des consultations sous-régionales sur les objectifs et le programme de développement pour l'après-2015 à l'intention des pays d'Asie centrale, tenues à Almaty (Kazakhstan) en septembre 2012.

18. En exécution du paragraphe 7c), le secrétariat, en collaboration avec le Gouvernement de la République démocratique populaire lao, la Commission économique pour l'Europe et le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, a organisé, à Vientiane en mars 2013, la réunion d'examen régional final de la mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty. De nombreuses parties au Programme d'action d'Almaty, notamment des pays en développement sans littoral, des pays de transit, des partenaires de développement et des organismes des Nations Unies y ont participé.

## **B. Résolution 68/2**

### **Mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 dans la région de l'Asie et du Pacifique**

#### **1. Demandes énoncées dans le dispositif de la résolution**

19. Au paragraphe 2 de sa résolution 68/2, la Commission a prié la Secrétaire exécutive:

a) D'aider les pays les moins avancés de l'Asie et du Pacifique à exécuter la Feuille de route régionale;

b) De continuer d'aider les pays les moins avancés de l'Asie et du Pacifique à atteindre les objectifs de développement convenus au niveau international, notamment les Objectifs du Millénaire pour le développement.

#### **2. Progrès accomplis**

20. En exécution du paragraphe 2 a) de la résolution, le secrétariat a organisé, en coopération avec le Gouvernement cambodgien, une réunion régionale d'examen de la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul, qui s'est tenue du 17 au 19 décembre 2012, à Siem Reap (Cambodge). Cette réunion devait préparer l'examen biennal prescrit par l'Assemblée générale sur les progrès réalisés par les pays les moins avancés de l'Asie et du Pacifique dans l'exécution du Programme d'action d'Istanbul. La réunion a demandé que la Commission, à sa soixante-neuvième session, appuie la réalisation accélérée des Objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015 et veille à l'inclusion des priorités des pays les

moins avancés et à l'intégration du Programme d'action d'Istanbul dans le programme de développement pour l'après-2015. La réunion a adopté le Document final de Siem Reap sur l'application du Programme d'action d'Istanbul, qui est soumis à l'Organe spécial pour les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral comme élément de l'examen biennal de la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul par les pays membres.

21. Le secrétariat a continué à apporter aux pays les moins avancés des outils et des guides pour la facilitation du commerce et l'élaboration des politiques commerciales et a réalisé des études axées sur les problèmes des pays les moins avancés telles que l'étude intitulée *Trade beyond Doha: Prospects for the Asia-Pacific Least Developed Countries*<sup>2</sup>. Du matériel de référence portant sur la libéralisation préférentielle des biens et services a été élaboré à l'intention des négociateurs et responsables des politiques des pays les moins avancés. Les conclusions du rapport annuel *Asia-Pacific Trade and Investment Report* ont été utilisées par des analystes des services officiels, des groupes de réflexion et des milieux universitaires de la région, notamment dans les pays les moins avancés.

22. À l'appui de l'objectif de l'application de la Feuille de route régionale<sup>3</sup>, et pour contribuer à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, le secrétariat a continué d'aider les États membres à améliorer la connectivité des transports, notamment dans le cadre de la Route d'Asie, du Chemin de fer transasiatique et des ports secs, dans les pays les moins avancés.

23. Le secrétariat a apporté une assistance technique au Bangladesh et au Myanmar pour l'exécution d'études de pré faisabilité de certains itinéraires prioritaires et pour le renforcement de la capacité des fonctionnaires des transports à établir des études de préinvestissement et des propositions de projet.

24. En vue de promouvoir le développement des ports secs, le secrétariat a apporté une assistance technique au Cambodge, à la République démocratique populaire lao et au Myanmar, pour la réalisation d'études de pré faisabilité sur les ports secs. Tous les pays les moins avancés d'Asie, à savoir l'Afghanistan, le Bangladesh, le Bhoutan, le Cambodge, le Myanmar, le Népal et la République démocratique populaire lao, ont participé à la négociation de l'accord intergouvernemental sur les ports secs, qui sera examiné par la Commission en vue de son adoption.

25. S'agissant des PPP pour le développement des infrastructures, de nombreux pays les moins avancés ont participé à la Réunion d'experts de haut niveau sur les projets d'infrastructure en PPP pour le développement durable, qui s'est tenue à Téhéran en novembre 2012 en liaison avec la troisième Conférence ministérielle Asie-Pacifique sur les partenariats public-privé pour le développement infrastructurel. En outre, l'instrument mis au point par le secrétariat pour déterminer l'aptitude aux PPP a été utilisé lors d'un atelier tenu au Myanmar, qui constituait la première étape de la préparation d'un plan d'action pour la mise en œuvre de PPP.

26. En exécution du paragraphe 2 b) de la résolution, le secrétariat a entrepris des activités à l'appui de stratégies de développement fondées sur

---

<sup>2</sup> *Studies in Trade and Investment No.76* (ST/ESCAP/2625).

<sup>3</sup> Voir E/ESCAP/68/23, annexe en date du 14 mai 2012, adressé à la Secrétaire de la Commission par le Président du Comité national pour la CESAP du Cambodge.

les Objectifs du Millénaire pour le développement. Mettant en évidence le lien entre les Objectifs et le Programme d'action d'Istanbul, le secrétariat a collaboré avec le Gouvernement du Népal à l'organisation, en 2012, d'un atelier de formation à l'intention des pays les moins avancés sur la promotion de la réalisation des Objectifs dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul.

27. Au cours de la réunion régionale d'examen de la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul (voir para. 20), le secrétariat a organisé une séance spéciale pour obtenir les vues des pays les moins avancés sur les Objectifs du Millénaire pour le développement et le programme de développement pour l'après-2015. Les résultats de la réunion figureront dans le rapport régional sur les OMD (2012-2013), publication du partenariat régional tripartite CESAP/BAsD/PNUD.

28. Le secrétariat a organisé la deuxième réunion du Réseau Asie-Pacifique d'investissement étranger direct pour les pays les moins avancés et les pays sans littoral, qui s'est tenue à Bangkok le 29 novembre 2012. Créé pour aider à mobiliser des ressources financières intérieures et extérieures, notamment l'investissement étranger direct (IED) et pour encourager les mesures tendant à améliorer le climat général des investissements, le réseau entend devenir un important mécanisme régional pour l'échange de données d'expérience sur les politiques et stratégies propres à promouvoir, attirer et faciliter l'IED pour le développement aux niveaux national et régional et pour cerner les domaines à faire bénéficier d'une assistance technique.

29. Le secrétariat aide activement les pays les moins avancés de la sous-région Bassin du Mékong grâce à son Programme sur l'entreprise au service du développement, qui comprend une série d'études sur les chaînes de valeur transfrontalières, ainsi que des ateliers et formations sous-régionaux et nationaux. Ces activités doivent renforcer les capacités humaines et institutionnelles de pays de la sous-région.

30. En outre, à l'invitation du Gouvernement du Myanmar, le secrétariat a participé en janvier 2013 à l'examen multidimensionnel de pays concernant le Myanmar, qui a été exécuté sous la direction de l'Organisation de coopération et de développement économiques en vue d'identifier les contraintes majeures qui font obstacle au développement multidimensionnel du pays.

31. Pour aider les pays à atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement, le secrétariat s'emploie à promouvoir des politiques de transport qui soient durables, inclusives et donnent aux communautés éloignées et isolées un accès au marché, à l'éducation, aux services de santé et aux prestations sociales. Des préparatifs sont en cours pour une réunion d'expert sur l'entretien et la gestion des routes, notamment les routes rurales, qui doit avoir lieu en mai ou juin 2013 et permettre d'examiner des exemples d'entretien des routes ayant donné de bons résultats dans la région.

32. En collaboration avec des partenaires et parties prenantes, le secrétariat jouera le rôle de chef de file dans la mise en œuvre du Plan d'action quinquennal Asie-Pacifique pour les applications des technologies spatiales et des systèmes d'information géographique au service de la réduction des risques de catastrophe et du développement durable (2012-2017). Le Plan d'action a été adopté à la Réunion intergouvernementale sur les années d'action en Asie-Pacifique pour les applications des technologies spatiales et du Système d'information géographique au service de la réduction des catastrophes et du développement durable (2012-2017), tenue à

Bangkok du 18 au 20 décembre 2012. Il prévoit l'utilisation de l'information obtenue par télédétection en même temps que les données du Système d'information géographique pour aider les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral, à identifier les zones à haut risque sujettes aux sécheresses et à en tenir compte dans un système efficace de suivi et d'alerte précoce sur les sécheresses.

33. Le secrétariat a continué d'aider les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral à renforcer la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo (2005-2015): pour des nations et des collectivités résilientes face aux catastrophes<sup>4</sup> grâce à l'utilisation d'outils statistiques et de systèmes d'information géographique normalisés. Cette assistance est fournie en partie grâce à une série d'activités de développement des capacités comportant la diffusion de produits de savoir, une action d'information et de sensibilisation et la fourniture de services d'expert aux niveaux régional, sous-régional et national.

34. Le secrétariat a également poursuivi ses activités en matière de renforcement des capacités dans l'utilisation des technologies de l'information et de la communication pour le développement. À cet égard, le CAFPTIC a dispensé son programme de l'Académie (qui doit permettre de renforcer les capacités des responsables des politiques et des services publics dans l'utilisation des TIC pour le développement socioéconomique. Pour renforcer les capacités informatiques des jeunes, qui sont les dirigeants de l'avenir, le CAFPTIC a lancé le programme intitulé «Faire des jeunes d'aujourd'hui les dirigeants de demain». Dans l'exécution de ces programmes, les pays les moins avancés ont reçu une priorité élevée. Des partenariats stratégiques avec des organismes publics nationaux, institutions de formation et établissements universitaires et ainsi qu'avec le secteur privé des pays les moins avancés ont suscité un regain d'intérêt pour ces programmes dans les groupes ciblés et ont contribué à renforcer la coopération entre les parties prenantes locales pour la création de capacités.

## **II. Transports**

### **Résolution 64/4**

#### **Application de la Déclaration de Séoul sur les partenariats public-privé pour le développement des infrastructures en Asie et dans le Pacifique**

##### **1. Demandes énoncées dans le dispositif de la résolution**

35. Au paragraphe 5 de sa résolution 64/4, la Commission a prié la Secrétaire exécutive, agissant en étroite collaboration avec les pays donateurs et les partenaires dans le cadre du processus de développement:

a) D'aider les membres et membres associés à relever les défis inhérents au développement des infrastructures par i) la coopération régionale et interrégionale à la mise en place de partenariats public-privé et ii) l'organisation de réunions de haut niveau et l'établissement de réseaux régionaux pour promouvoir l'échange de données d'expérience et d'informations;

---

<sup>4</sup> A/CONF.206/6 and Corr.1, chap. I, resolution 2.

b) D'aider les membres et membres associés, sur une base mutuellement convenue, dans le cadre de leurs programmes de renforcement des capacités, y compris en ce qui concerne l'élaboration de cadres directifs pour les partenariats public-privé, la réforme de la législation et la réglementation dans ce domaine et les arrangements administratifs pour les partenariats public-privé;

c) De fournir un appui technique, sur demande, pour faciliter l'évaluation du degré de disposition des États membres et membres associés à mettre en place des partenariats public-privé;

d) D'entreprendre un examen périodique des progrès accomplis dans le développement des infrastructures grâce aux partenariats public-privé et de faire rapport à la Commission, à sa soixante-neuvième session, sur l'exécution de la présente résolution.

## 2. Progrès accomplis

36. Dans le cadre du Programme d'action régional pour le développement des transports en Asie et dans le Pacifique, phase I (2007-2011) et phase II (2012-2016), et au titre du projet du Compte de l'ONU pour le développement intitulé «Programme d'alliance des partenariats public-privé pour le renforcement des capacités en matière de développement de l'infrastructure et de prestation des services de base», le secrétariat a organisé une série d'activités pour donner suite à la résolution précitée.

37. S'agissant du paragraphe 5 a), le secrétariat a apporté son concours à une série d'ateliers, réunions d'experts et visites d'étude tendant à promouvoir l'échange d'expérience et d'information sur les partenariats public-privé (PPP) au niveau régional. Ces activités ont compris a) un atelier et visite d'étude sur l'élaboration de projets de partenariats public-privé susceptibles de bénéficier d'un concours financier en faveur du développement infrastructurel (Vadodara et New Delhi (Inde), novembre 2008); b) une réunion du groupe d'experts interrégional sur les partenariats public-privé pour le développement des infrastructures organisée conjointement par la CEA, la CEE et la CESAP (Bangkok, février 2009); c) la Réunion d'experts sur le financement des infrastructures de transport (Bangkok, décembre 2009), qui a traité notamment de l'exécution de projets relatifs au développement de la Route d'Asie et du réseau de Chemin de fer transasiatique; d) la Réunion d'experts de haut niveau sur les partenariats public-privé pour le développement des infrastructures (Jakarta, avril 2010); e) une réunion régionale des services et programmes pour les partenariats public-privé sur le développement institutionnel et l'appui au renforcement des capacités dans les partenariats public-privé (New Delhi, février/mars 2011); f) une réunion de consultation régionale sur le contenu pédagogique des programmes de formation et de renforcement des capacités en matière de partenariats public-privé (New Delhi, mars 2011); et g) le Groupe d'experts de haut niveau sur les partenariats public-privé sur les infrastructures pour le développement durable (Téhéran, novembre 2012). Le secrétariat a également fourni une assistance technique aux gouvernements de l'Indonésie et de la République islamique d'Iran pour l'organisation de la Conférence ministérielle Asie-Pacifique sur les partenariats public-privé pour le développement des infrastructures (Jakarta, avril 2010) et la troisième Conférence ministérielle Asie-Pacifique sur les partenariats public-privé pour le développement des infrastructures (Téhéran, novembre 2012).

38. Ces activités se sont révélées très utiles pour renforcer la sensibilisation des hauts fonctionnaires à l'égard des PPP et ont offert une

très utile instance pour encourager la coopération entre les pays à l'échelon régional. Elles ont été complétées par des voyages d'étude qui ont permis aux ressortissants de pays commençant seulement à appliquer des programmes de PPP de se rendre dans des pays où de tels programmes avaient été mis en œuvre avec succès pour développer les infrastructures, ce qui a eu pour effet de renforcer la collaboration Sud-Sud. Au nombre des exemples de collaboration entre organismes chargés des PPP, il y a lieu de mentionner les voyages d'étude organisés à l'intention de fonctionnaires du Bangladesh et de Sri Lanka à l'invitation de la République de Corée et des Philippines.

39. En ce qui concerne le paragraphe 5 b) de la résolution précitée, le secrétariat a mis au point des matériels didactiques portant sur des sujets tels que la planification des projets et leur évaluation, la détermination des risques et leur gestion, et les aspects financiers et juridiques des PPP. Pour diffuser ces matériels et faciliter le réseautage entre les services de PPP des gouvernements et les experts régionaux (selon la demande figurant au paragraphe 5 a)), le secrétariat a créé un réseau PPP utilisant une «plateforme Google». Ce réseau permet de débattre des questions d'intérêt commun relatives aux PPP et de partager des informations et rapports sur la question. Quatre cours de formation en ligne ont été organisés pour 142 participants (y compris des ressortissants de pays extérieurs à la région de la CESAP), parmi lesquels de nombreux professionnels de haut niveau des services PPP des gouvernements. Une enquête réalisée auprès des gouvernements participant au projet du Compte de l'ONU pour le développement a confirmé que les services PPP et autres institutions du Bangladesh, de la Fédération de Russie, de l'Inde, de l'Indonésie, des Philippines et de Sri Lanka utilisaient les manuels et autres matériels mis au point pour le projet. Les matériels en question peuvent être consultés sur le site Web de la CESAP<sup>5</sup>.

40. S'agissant du paragraphe 5 c), le secrétariat a aidé le Bangladesh (2009), la Mongolie (2009) et le Myanmar (2012) à organiser des ateliers sur l'aptitude aux PPP. À noter également, le Kazakhstan a répertorié ses progrès dans la création d'un environnement facilitateur pour les PPP en utilisant un modèle fondé sur le cadre d'évaluation de l'aptitude aux PPP mis au point par la CESAP. Ces ateliers et activités ont renforcé la connaissance des PPP chez les fonctionnaires et aidé à déterminer les mesures à prendre dans les pays concernés. Des études de cas sur les différents étapes du processus d'instauration des PPP ont également été organisées en vue de favoriser la rationalisation de la gestion des PPP au Bangladesh, aux Philippines, et dans l'État de Maharashtra en Inde; simultanément deux études de cas sur des projets routiers et ferroviaires faisant appel aux PPP en Inde ont également été réalisées en collaboration avec l'Institut asiatique pour le développement des transports en vue de leur utilisation dans des ateliers de formation.

41. S'agissant du paragraphe 5 d), le secrétariat a suivi les progrès réalisés dans le développement des infrastructures de PPP grâce à des réunions régionales et à des informations en ligne sur ces projets, qui ont été présentés dans les documents de politique et d'information établis pour des réunions d'organes délibérants et autres organes de haut niveau, tels que la deuxième session de la Conférence ministérielle sur les transports (Bangkok 2012) et la Réunion d'experts de haut niveau sur les partenariats public-privé pour le développement des infrastructures (Jakarta, 2010)<sup>6</sup>. Des informations ont

<sup>5</sup> Voir [www.unescap.org/ttdw/ppp/index.html](http://www.unescap.org/ttdw/ppp/index.html).

<sup>6</sup> Voir par exemple le document E/ESCAP/MCT.2/6 «Financement et participation du secteur privé» ([www.unescap.org/ttdw/MCT2011/MCT2011.asp](http://www.unescap.org/ttdw/MCT2011/MCT2011.asp)), et le document d'information 1 sur l'application de la Déclaration de Séoul établi à l'intention du Groupe d'experts de haut niveau

aussi été communiquées au grand public dans les éditions de 2009 et 2011 de la publication *Review of Developments in Transport in Asia and the Pacific*.

### III. Développement social

#### A. Résolution 66/9

#### Mise en œuvre pleine et effective du Programme d'action de Beijing et ses prolongements mondiaux et régionaux dans la région de l'Asie et du Pacifique

##### 1. Demandes énoncées dans le dispositif de la résolution

42. Au paragraphe 4 de sa résolution 66/9, la Commission a prié la Secrétaire exécutive, notamment:

a) De renforcer le rôle que joue la CESAP pour aider les membres et membres associés à appliquer le Programme d'action de Beijing et les textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale, et de prendre les mesures énoncées dans la Déclaration de Bangkok sur Beijing+15;

b) De continuer à veiller à ce que les dimensions sexospécifiques soient intégrées là où c'est applicable dans l'ensemble du programme de travail de la Commission;

c) D'apporter, à la demande, une assistance technique aux membres et membres associés pour renforcer leur capacité de mettre en œuvre de manière effective le Programme d'action de Beijing et également d'intégrer la problématique hommes-femmes dans tous les programmes, notamment en utilisant des mécanismes et des processus tels que la budgétisation et l'audit genrés, les données et les indicateurs de suivi et de performance répartis par sexe;

d) D'encourager les membres et membres associés, selon qu'il convient, qui n'ont pas ratifié la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes<sup>7</sup> et son protocole facultatif<sup>8</sup> ou qui n'y ont pas accédé, à le faire et, à la demande, d'apporter aux membres et membres associés qui ont ratifié la Convention ou qui y ont accédé un appui pour son application;

e) De renforcer le rôle du Mécanisme de coordination régional présidé par la Secrétaire exécutive de la CESAP, selon qu'il convient, en tenant compte de la réforme du dispositif de l'ONU relatif à la problématique hommes-femmes<sup>9</sup> pour favoriser des synergies plus fortes entre les organismes des Nations Unies dans la région afin de continuer à élaborer des stratégies et des plans destinés à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

---

sur les partenariats public-privé pour le développement des infrastructures (Jakarta, 2010) ([www.unescap.org/ttdw/ppp/ppp\\_jakarta2010/info\\_paper1.pdf](http://www.unescap.org/ttdw/ppp/ppp_jakarta2010/info_paper1.pdf)).

<sup>7</sup> Nations Unies, *Recueil des traités*, vol. 1249, n° 20378.

<sup>8</sup> Résolution 54/4 de l'Assemblée générale, annexe.

<sup>9</sup> Voir A/64/588.

## 2. Progrès accomplis

43. En exécution du paragraphe 4 a), la Commission a offert aux membres et membres associés une tribune intergouvernementale leur permettant de débattre, sur le plan des politiques, des meilleurs moyens de mettre en œuvre le Programme d'action de Beijing et la Déclaration de Bangkok sur Beijing+15. Les travaux analytiques et les activités de coopération technique du secrétariat ont contribué à l'élaboration de politiques factuelles pour la réalisation de l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes. En 2011, le secrétariat a lancé un programme régional axé sur l'autonomisation économique des femmes, en tant que stratégie clé pour une croissance favorable aux pauvres, ce programme traitait aussi des écarts entre les sexes dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. Cette initiative devait permettre de constituer des capacités nationales et locales à l'appui de la sécurité économique et des droits des femmes grâce à des activités de formation, à la constitution d'une base régionale de connaissances et à l'échange de pratiques novatrices dans cinq pays: le Bangladesh, la Chine, l'Inde, l'Indonésie et les Philippines.

44. En 2012, le secrétariat a entrepris une série d'études nationales en Chine, en Inde, en Indonésie et en Malaisie pour étudier les grandes tendances et les principaux, les obstacles et besoins dans le domaine de l'entrepreneuriat féminin. Les conclusions de ces études seront incorporées en 2012-2013 dans des examens nationaux et régionaux visant à créer un climat politique et juridique facilitateur pour l'entrepreneuriat féminin dans la région de l'Asie et du Pacifique.

45. En exécution du paragraphe 4 b), le secrétariat a poursuivi ses efforts pour promouvoir l'intégration de la problématique hommes-femmes dans le programme de travail de la CESAP. La Secrétaire exécutive a publié des directives pour guider l'établissement du cadre stratégique et du budget-programme pour la période 2014-2015, soulignant la nécessité d'analyser les problèmes sexospécifiques dans chaque sous-programme en vue de parvenir à l'égalité entre les sexes et à l'autonomisation des femmes dans tous les domaines de travail du secrétariat. Le secrétariat a également affiné sa stratégie et son Plan d'action sur l'égalité entre les sexes afin d'en assurer la pleine conformité avec le Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

46. En exécution du paragraphe 4 c), le secrétariat a commencé à organiser en coopération avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), une série d'ateliers sous-régionaux de renforcement des capacités en Asie et dans le Pacifique qui devait permettre aux mécanismes nationaux en faveur des femmes de renforcer leur positionnement stratégique et leur capacité à promouvoir la transversalisation de la problématique hommes-femmes dans tous les domaines des politiques, budgets et programmes nationaux. Deux ateliers sur la coordination de l'intégration du souci de l'égalité des sexes dans les structures gouvernementales et sur les moyens de faire prendre en compte la problématique hommes-femmes dans les budgets et audits ont été organisés (Asie du Sud et du Sud-Ouest, Bangkok, 18-21 janvier 2011, et Asie du Sud-Est, Bangkok, 17-20 janvier 2012).

47. Le secrétariat s'emploie à élaborer un programme régional de développement des capacités portant sur les statistiques ventilées par sexe. Une réunion consultative sur l'élaboration d'un programme régional sur les statistiques par sexe en Asie et dans le Pacifique a été organisée par la CESAP en septembre 2010. Cette réunion, à laquelle assistaient des

représentants des bureaux nationaux de statistique et des mécanismes nationaux de promotion de la femme, a examiné les lacunes des programmes et activités existantes en la matière dans la région. Le secrétariat a organisé aussi à Bangkok, les 20 et 21 septembre 2010, un atelier régional sur le renforcement des capacités nationales de collecte de statistiques sur la violence à l'égard des femmes dans la région Asie-Pacifique. Y ont assisté des représentants des bureaux nationaux de statistique et des mécanismes de promotion de la femme de neuf États membres, ainsi que d'organisations non gouvernementales et internationales. Les participants ont amélioré leur connaissance des méthodes de collecte de données et ont mieux compris l'importance de la production et de l'utilisation de statistiques fiables à l'appui de l'élaboration des politiques et de la planification des programmes tendant à prévenir la violence à l'égard des femmes et des filles et à réagir à cette forme de violence.

48. En exécution du paragraphe 4 d), le secrétariat a poursuivi ses efforts pour accélérer la ratification et l'application de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. En janvier 2013, sur 49 pays de l'Asie et du Pacifique, 46 au total avaient ratifié la Convention. L'application de la Convention avait été intégrée dans les programmes de deux ateliers de renforcement des capacités organisés à l'intention des mécanismes nationaux de promotion de la femme dans la région en 2011 et 2012.

49. En exécution du paragraphe 4 e), dans le cadre du Mécanisme de coordination régionale, le Groupe de travail thématique sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes coprésidé par la CESAP et ONU-Femmes, a permis de débattre de la définition de priorités communes, de planification et d'action concertées et de la promotion de synergies dans les entités des Nations Unies au niveau régional en Asie et dans le Pacifique. Les principales réalisations ont été les suivantes: lancement, en novembre 2010, de la campagne «Tous unis pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes» conçue pour encourager une action commune entre les gouvernements, la société civile, le secteur privé et le système des Nations Unies pour lutter contre la violence à l'égard des femmes et des filles; mise au point d'une stratégie interinstitutions pour améliorer les statistiques ventilées par sexe en Asie et dans le Pacifique; et intégration des préoccupations sexospécifiques dans les programmes mondiaux et régionaux grâce à un engagement actif dans des activités telles que la Réunion intergouvernementale de haut niveau pour l'Asie et le Pacifique sur l'évaluation des progrès réalisés eu égard aux engagements pris dans la Déclaration politique sur le VIH/Sida et aux Objectifs du Millénaire pour le développement (2011) et la Conférence ministérielle asiatique sur la réduction des risques de catastrophe (2012).

## **B. Résolution 66/11**

### **Préparatifs régionaux de la Réunion intergouvernementale de haut niveau sur l'examen final de la mise en œuvre de la Décennie Asie-Pacifique pour les handicapés (2003-2012)**

#### **1. Demandes énoncées dans le dispositif de la résolution**

50. Au paragraphe 3 de sa résolution 66/11, la Commission a prié la Secrétaire exécutive d'encourager la participation de toutes les parties prenantes principales, y compris les organisations de personnes handicapées d'Asie et du Pacifique, au processus préparatoire de la réunion intergouvernementale de haut niveau.

## 2. Progrès accomplis

51. En exécution du paragraphe 3), le secrétariat a travaillé avec les gouvernements, des organisations de et pour personnes handicapées et des personnes handicapées elles-mêmes afin d'obtenir la participation de toutes les principales parties prenantes au processus préparatoire devant aboutir à la Réunion intergouvernementale de haut niveau sur l'examen final de la mise en œuvre de la Décennie Asie-Pacifique pour les handicapés (2003-2012). Des efforts particuliers ont été faits pour encourager la participation de personnes présentant divers types de handicap aux consultations ci-après qui s'inscrivaient dans le processus préparatoire à la Réunion intergouvernementale de haut niveau: la Réunion d'experts et consultation avec les parties concernées pour examiner la mise en œuvre de la Décennie Asie-Pacifique pour les handicapés (2003-2012): Cadre d'action de Biwako (Bangkok, 23-25 juin 2010); la deuxième session du Comité du développement social (Bangkok, 19-21 octobre 2010); la Consultation régionale des parties prenantes en vue de la Réunion intergouvernementale de haut niveau sur l'examen final de la mise en œuvre de la Décennie Asie-Pacifique pour les handicapés (2003-2012) (Bangkok, 14-16 décembre 2011), et la Réunion préparatoire régionale de la Réunion intergouvernementale de haut niveau sur l'examen final de la mise en œuvre de la Décennie Asie-Pacifique pour les handicapés, 2003-2012 (Bangkok, 14-16 mars 2012).

52. Tout au cours du processus préparatoire, le secrétariat a veillé à ce que des moyens de transport accessibles, des rampes d'accès, un système d'affichage en temps réel et l'interprétation en langage des signes soient assurés aux participants pendant les réunions, ainsi que la présentation en braille de la documentation. Cela a été fait pour encourager et obtenir une large participation de personnes handicapées.

53. La Réunion d'experts et consultation avec les parties concernées pour examiner la mise en œuvre de la Décennie Asie-Pacifique pour les handicapés (2003-2012): Cadre d'action de Biwako a rassemblé 43 experts de gouvernements et organisations de personnes handicapées ainsi que des représentants d'organisations intergouvernementales et internationales. En outre 45 représentants d'organisations de personnes handicapées étaient présents en qualité d'observateurs. La réunion a recommandé la proclamation d'une nouvelle décennie pour continuer à promouvoir l'application de la Convention relative aux droits des personnes handicapées et un développement intégrant le handicap en Asie et dans le Pacifique.

54. La question du handicap a été choisie comme thème de la deuxième session du Comité du développement social. Assistaient à cette session quelques 200 participants de 23 États membres et organisations de la société civile, représentant pour la plupart des organisations de personnes handicapées. En outre, au moins 6 États membres avaient inclus des personnes handicapées dans leurs délégations. Le Comité a confirmé la feuille de route pour la préparation de la Réunion intergouvernementale de haut niveau et a recommandé que la Commission proclame à sa soixante-huitième session une nouvelle décennie pour la promotion des droits des personnes handicapées. Il a également lancé la campagne régionale de la CESAP: «Faire du droit une réalité».

55. La Consultation régionale des parties prenantes en vue de la Réunion intergouvernementale de haut niveau sur l'examen final de la mise en œuvre de la Décennie Asie-Pacifique pour les handicapés (2003-2012) a réuni 41 experts de gouvernements et d'organisations de personnes handicapées ainsi que d'organisations intergouvernementales et internationales. En outre, 67

représentants d'organisations de personnes handicapées étaient présents en qualité d'observateurs. La Réunion préparatoire régionale de la Réunion intergouvernementale de haut niveau sur l'examen final de la mise en œuvre de la Décennie Asie-Pacifique pour les handicapés, 2003-2012 a rassemblé 82 experts désignés par 27 États membres et 42 experts de 15 organisations de la société civile et huit représentants d'organisations intergouvernementales et internationales, y compris le système des Nations Unies. Les deux réunions ont examiné la mise en œuvre de la feuille de route pour la Réunion intergouvernementale de haut niveau et le cadre du projet de document final de cette dernière réunion.

56. Un enquête a été effectuée en 2011 sur la mise en œuvre du Cadre d'action de Biwako et Biwako plus cinq afin de présenter aux gouvernements une évaluation de la mise en œuvre de la deuxième Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées et d'apporter des éléments pour la rédaction du document final de la réunion. Les résultats de l'enquête représentaient les réponses reçues de 51 gouvernements et de 95 organisations de et pour personnes handicapées. Le taux de réponse exceptionnellement élevé reflète le ferme engagement des principales parties prenantes et témoigne de l'inclusivité du processus.

57. Le secrétariat a également entrepris en 2011 des recherches participatives sur le handicap, les moyens d'existence et la pauvreté en Asie et dans le Pacifique, en partenariat avec huit organisations de personnes handicapées des pays ci-après: Fidji, Inde, Japon, Kazakhstan, Pakistan, Philippines, République de Corée et Thaïlande. Le rapport établi a fourni d'importantes informations aux fins du projet de document final sur la pauvreté et les moyens d'existence des personnes handicapées.

58. La Réunion intergouvernementale de haut niveau sur l'examen final de la mise en œuvre de la Décennie Asie-Pacifique pour les handicapés (2003-2012) a eu lieu à Incheon (République de Corée) du 29 octobre au 2 novembre 2012. Y ont participé 186 représentants de 38 États membres ainsi que 102 observateurs de 47 organisations de la société civile, ces dernières étant en majorité des organisations de personnes handicapées. Parmi les États membres, un tiers environ avaient inclus des personnes handicapées dans leur délégation. La réunion a examiné, entre autres choses, les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Décennie Asie-Pacifique pour les handicapés (2003-2012). Au cours de la réunion, les participants ont échangé des opinions et données d'expérience sur les politiques et expériences qui avaient donné de bons résultats et sur les pratiques performantes pour l'édification de sociétés faisant place au handicap en Asie et dans le Pacifique. La réunion a adopté la Déclaration ministérielle sur la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées, 2013-2022 et la Stratégie d'Incheon visant à «Faire du droit une réalité» pour les personnes handicapées en Asie et dans le Pacifique. La Stratégie d'Incheon apporte à la région, et au monde, la première série d'objectifs et de cibles convenus au plan régional et intégrant le handicap pour la nouvelle Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées 2013-2022.

## **C. Résolution 67/7**

### **Rôle des coopératives dans le développement social en Asie et dans le Pacifique**

#### **1. Demandes énoncées dans le dispositif de la résolution**

59. Au paragraphe 3 de sa résolution 67/7, la Commission a prié la Secrétaire exécutive:

a) D'aider les membres et membres associés, qui en font la demande, à préparer et observer l'Année internationale des coopératives;

b) De faciliter le partage de l'expérience et des bonnes pratiques des coopératives au niveau régional.

## **2. Progrès réalisés**

60. En réponse à la demande présentée par la Commission au paragraphe 3 a) de la résolution précitée, et sans que le secrétariat reçoive de demandes d'assistance pour l'observation de l'Année internationale des coopératives, l'Année a été observée par de nombreux pays de la région, qui ont organisé des activités telles que séminaires et conférences visant à promouvoir les coopératives et à faire mieux connaître leur contribution au développement économique et social.

61. En exécution du paragraphe 3 b), la CESAP a facilité l'échange de données d'expérience et de bonnes pratiques sur les coopératives à l'échelon régional. Dans ce contexte, elle a mis en œuvre un projet qui vise à promouvoir l'autonomisation des femmes rurales en encourageant l'entrepreneuriat, notamment en développant la capacité des femmes rurales à mettre sur le marché des produits verts et des denrées alimentaires organiques et à accéder aux ressources essentielles nécessaires pour leurs entreprises grâce à la constitution de coopératives de femmes et au développement de leurs capacités d'entrepreneurs. Cela s'est fait par le partage des bonnes pratiques et des enseignements tirés dans les divers pays de la région. À l'issue d'échanges régionaux de données d'expérience, un manuel a été établi sur la promotion de l'entrepreneuriat féminin et sur les moyens d'accroître la capacité des femmes d'appliquer les TIC pour développer le commerce électronique dans le créneau que représentent les coopératives agricoles dans les pays en développement de la région Asie-Pacifique. Ce manuel apporte aux responsables des politiques et aux entrepreneurs des informations et des directives générales sur l'établissement de coopératives de femmes, l'entrepreneuriat féminin et le commerce électronique.

62. Utilisant les résultats des travaux précités, la CESAP a organisé à Kunming (Chine) du 16 au 19 juillet 2012 un atelier régional pour renforcer la capacité des pays à prendre en compte les questions concernant les femmes dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement en Asie et dans le Pacifique. Les participants, qui comprenaient des responsables politiques aux niveaux national et infranational ainsi que des représentants des mécanismes nationaux de promotion de la femme ont recensé les stratégies et pratiques ayant donné de bons résultats pour promouvoir l'intégration de la problématique hommes-femmes et l'autonomisation économique des femmes dans divers contextes. On a estimé que les coopératives rurales jouaient un rôle important pour promouvoir l'autonomisation économique des femmes, et en particulier l'entrepreneuriat féminin.

## **D. Résolution 67/8**

### **Renforcement des systèmes de protection sociale en Asie et dans le Pacifique**

#### **1. Demandes énoncées dans le dispositif de la résolution**

63. Au paragraphe 2 de sa résolution 67/8, la Commission a prié la Secrétaire exécutive, notamment:

a) De soutenir les membres et membres associés dans le renforcement de leurs capacités par l'intégration des préoccupations de protection sociale dans divers secteurs du développement pour contribuer à la réalisation, dans la région, des objectifs de développement internationalement convenus, y compris les Objectifs du Millénaire pour le développement;

b) D'offrir un cadre régional pour le partage et la diffusion des connaissances relatives à la protection sociale;

c) D'entreprendre des études analytiques et de documenter pleinement les bonnes pratiques en matière de protection sociale afin de constituer un assortiment de choix applicables à la politique générale et aux programmes en matière de protection sociale utilisables par les États membres selon qu'il convient et adaptables à la situation spécifique de chaque pays, comprenant des outils pour le rassemblement des données, le suivi et l'évaluation, et de soutenir la coopération régionale pour susciter des initiatives à l'échelon des pays;

d) De promouvoir la coopération Sud-Sud et triangulaire, en complément de la coopération Nord-Sud, ainsi que des partenariats public-privé efficaces pour rendre la protection sociale moins onéreuse, plus vaste et plus complète;

e) D'engager une action de communication au sujet des investissements dans la protection sociale afin de créer des environnements favorables aux programmes fondés sur des principes universels et relevant d'un régime de droits.

## 2. Progrès accomplis

64. Depuis l'adoption de la résolution 67/8, le secrétariat s'est concentré sur plusieurs domaines essentiels pour l'intégration de la protection sociale dans les politiques nationales, notamment dans les domaines du vieillissement, de la santé et du handicap.

65. En exécution du paragraphe 2 a), le secrétariat s'est employé à renforcer les capacités des fonctionnaires et autres parties prenantes dans le contexte de l'intégration des préoccupations de protection sociale dans les différents secteurs. Dans le cadre de son programme sur les personnes handicapées, des activités de formation ont été menées à bien pour améliorer l'accès aux services et pour rendre les programmes de protection sociale plus inclusifs en tenant compte des besoins des personnes handicapées. Dans le domaine du vieillissement, le secrétariat, en collaboration avec le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, a organisé un atelier de formation à Bangkok, du 28 février au 1<sup>er</sup> mars 2012 à l'appui des politiques nationales sur les problèmes du vieillissement en Asie et dans le Pacifique. Cet atelier a eu lieu dans le cadre des préparatifs régionaux à la Réunion intergouvernementale Asie-Pacifique sur le deuxième cycle d'examen et d'évaluation du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement. En outre, un atelier sur le renforcement des capacités en matière de services de soins aux personnes âgées, qui s'est tenu à Nanjing (Chine) les 13 et 14 novembre 2012 a mis en évidence l'importance de la protection sociale pour les personnes âgées, notamment selon une approche axée sur l'ensemble de l'existence. En collaboration avec ses partenaires, la CESAP a également aidé les membres et membres associés à renforcer la dimension santé de leurs initiatives de protection sociale. Ainsi, le secrétariat a assuré une formation sur l'assurance-maladie à l'occasion d'ateliers tenus à Séoul du 27 au 8 juillet 2011 et du 1<sup>er</sup> au 22 juin 2012.

66. En exécution du paragraphe 2 b), le secrétariat a organisé le Forum régional sur les services de soins aux personnes âgées en Asie et dans le Pacifique, qui a eu lieu à Nanjing (Chine) les 21 et 22 janvier 2011. Le Forum a permis des échanges de bonnes pratiques sur l'organisation de régimes de protection sociale à l'intention des personnes âgées. En outre, une série de recommandations a été mise au point soulignant la nécessité pour les gouvernements de la région de mettre en place des systèmes complets de protection sociale pour assurer la sécurité de revenu et des soins de santé aux personnes âgées. La protection sociale des personnes âgées a également été l'un des principaux thèmes de la Réunion intergouvernementale Asie-Pacifique sur le deuxième cycle d'examen et d'évaluation du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement, que le secrétariat a organisée à Bangkok du 10 au 12 septembre 2012. La réunion a permis d'identifier notamment les progrès réalisés, ainsi que les priorités et les principaux domaines de coopération pour la prise en compte des personnes âgées dans le programme de développement et pour le renforcement des initiatives de protection sociale en vue de faire une plus large place à la santé et au bien-être des personnes âgées.

67. En exécution du paragraphe 2 c), le secrétariat travaille avec d'autres commissions régionales à coordonner un projet sur le renforcement de la protection sociale en vue de développer les capacités nationales à mettre au point des politiques et programmes efficaces de protection sociale dans le cadre du Compte de l'ONU pour le développement. Les objectifs du projet comprennent la mise au point d'approches et d'instruments novateurs pour faire face aux problèmes émergents de la société grâce à la protection sociale. Le secrétariat met également en œuvre le projet «Analyser les politiques de protection sociale en mettant l'accent sur les programmes d'aide au revenu», qui vise à promouvoir des politiques et programmes efficaces d'aide au revenu pour les pauvres et autres groupes vulnérables dans la région Asie-Pacifique. L'une des activités comporte des recherches sur les politiques et programmes d'appui au revenu afin d'en analyser l'impact et de contribuer à la formulation de stratégies plus efficaces de protection sociale.

68. En exécution du paragraphe 2 d), la CESAP a organisé des séminaires et forums pour renforcer la coopération régionale et la capacité des gouvernements à promouvoir efficacement la protection sociale dans le contexte du vieillissement de la population. Le Forum Asie-Pacifique sur les politiques concernant le vieillissement, qui s'est tenu à Nanjing (Chine) les 15 et 16 novembre 2012, a mis l'accent sur le renforcement de la coopération Sud-Sud grâce à l'échange de données d'expérience et de bonnes pratiques nationales. Il a permis un inventaire des principales ressources existant dans ce domaine et le partage de données d'expérience et de bonnes pratiques dans la fourniture de services sanitaires et sociaux, éléments clés de la protection sociale pour les personnes âgées. Il a traité de l'important problème de la participation du secteur privé et de la société civile à la fourniture de services aux personnes âgées selon les principes des PPP. Le secrétariat a organisé aussi, en collaboration avec HelpAge International, un atelier régional sur la promotion de l'action communautaire pour la réduction des risques de catastrophe, l'adaptation aux changements climatiques et la prise en charge des personnes âgées et autres groupes vulnérables en cas d'urgence dans les pays de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) et au Japon. Cet atelier, qui a eu lieu à Bangkok en octobre 2012 a donné aux participants la possibilité de partager de bonnes pratiques et de convenir de mesures à prendre pour promouvoir la réduction des risques de catastrophe, l'adaptation aux changements climatiques et les secours d'urgence aux groupes vulnérables par l'intermédiaire d'institutions communautaires de personnes âgées dans les pays de l'ASEAN et au Japon.

69. En exécution du paragraphe 2 e), le secrétariat a collaboré étroitement avec l'Organisation internationale du travail et d'autres organisations du système des Nations Unies à promouvoir le Socle de protection sociale, qui est un ensemble de garanties de sécurité sociale de base défini à l'échelon national et destiné à assurer au minimum, à toutes personnes dans le besoin, tout au long de la vie, accès aux soins de santé essentiels et à une sécurité de revenu minimum garantissant ensemble un accès effectif aux biens et services définis comme essentiels au niveau national.

## **E. Résolution 67/9**

### **Examen régional Asie-Pacifique des progrès accomplis dans la réalisation de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida et de la Déclaration politique sur le VIH/sida**

#### **1. Demandes énoncées dans le dispositif de la résolution**

70. Au paragraphe 2 de sa résolution 67/9, la Commission a prié la Secrétaire exécutive, notamment:

a) De porter la présente résolution à l'attention de la réunion de haut niveau sur le sida qui sera convoquée par l'Assemblée générale du 8 au 10 juin 2011, pour servir de base à l'établissement d'un projet de déclaration qui pourrait constituer le document final de cette réunion;

b) De travailler en coordination avec les autres organismes pertinents des Nations Unies pour établir une présentation générale des progrès accomplis dans la réalisation de l'accès universel.

#### **2. Progrès accomplis**

71. En exécution du paragraphe 2 a), la Secrétaire exécutive a soumis la résolution précitée le 3 juin 2011 au Président de l'Assemblée générale en demandant qu'elle soit portée à l'attention des États membres présents à la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale consacrée au VIH/sida, qui se tenait du 8 au 10 juin 2011. La résolution a été bien accueillie et prise en considération dans les documents issus de la réunion, notamment la Déclaration politique sur le VIH et le sida. Les participants ont pris note de l'expérience de la région Asie-Pacifique, y compris les progrès importants qui avaient été réalisés dans la lutte contre le VIH et le sida, tout en reconnaissant que certains obstacles persistaient en matière de prévention, de traitement, de soins et de soutien.

72. En exécution du paragraphe 2 b), le secrétariat, en consultation avec le Programme commun des Nations Unies sur le VIH et le sida (ONUSIDA) et d'autres partenaires de l'Équipe régionale interinstitutions des Nations Unies sur le VIH/sida travaille à une enquête générale sur les progrès accomplis sur la voie de l'accès universel dans la région Asie-Pacifique. Cette enquête doit être achevée d'ici au début de 2014. En outre, en coopération avec les équipes de pays des Nations Unies, il apporte sur demande un appui aux États membres pour la création d'un climat politique et juridique facilitant l'action contre le sida en Asie-Pacifique. L'aide ainsi fournie doit permettre des examens et consultations au niveau national sur les obstacles juridiques et politiques à l'accès universel à la prévention du VIH, au traitement, aux soins et au soutien.

**F. Résolution 68/7**  
**Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2013-2022)**

**1. Demandes énoncées dans le dispositif de la résolution**

73. Au paragraphe 4 de sa résolution 68/7, la Commission a prié la Secrétaire exécutive de fournir un appui aux membres et membres associés, à leur demande, notamment par le renforcement des capacités et l'assistance technique, pour établir et appliquer des programmes nationaux et pour la coopération internationale durant la Décennie à venir.

**2. Progrès accomplis**

74. En exécution du paragraphe 4, les États membres participant à la Réunion intergouvernementale de haut niveau sur l'examen final de la mise en œuvre de la Décennie Asie-Pacifique pour les handicapés (2003-2012) ont lancé la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées 2013-2022.

75. À la Réunion intergouvernementale de haut niveau, qui se tient tous les dix ans, les États membres ont adopté la Déclaration ministérielle sur la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées, 2013-2022, et la Stratégie d'Incheon visant à «Faire du droit une réalité» pour les personnes handicapées de l'Asie et du Pacifique.

76. La Stratégie d'Incheon définit l'orientation de l'action régionale pour la nouvelle Décennie et présente à la région Asie-Pacifique et au monde le premier ensemble d'objectifs de développement convenus au niveau régional pour la prise en compte du handicap. La Stratégie comprend 10 objectifs, 27 cibles et 62 indicateurs. Ses objectifs sont les suivants: réduire la pauvreté et améliorer les perspectives de travail et d'emploi des personnes handicapées, promouvoir leur participation à la vie politique, faire en sorte que la réduction des risques de catastrophe tienne compte des personnes handicapées, promouvoir l'égalité des femmes et filles handicapées, améliorer les données sur le handicap et accélérer la ratification de la Convention relative aux droits des personnes handicapées. La Stratégie permet aux États membres de suivre les progrès de la réalisation dans la région des droits des 650 millions de personnes handicapées.

77. Pour une plus grande sensibilisation à l'importance d'un développement faisant place au handicap et pour faciliter l'application de la Stratégie d'Incheon, la Réunion de haut niveau a désigné 10 Champions des personnes handicapées pour l'Asie et le Pacifique qui apporteront leurs concours pour promouvoir les objectifs de la Décennie.

78. Pour rendre hommage aux entreprises qui se distinguent en engageant des personnes handicapées ou en tenant compte de leurs besoins dans le cadre professionnel, la Réunion intergouvernementale de haut niveau a lancé également l'Asia-Pacific Disability-inclusive Business Award, récompense destinée à ces entreprises. Cette récompense devrait faciliter la coopération internationale pour inciter le secteur privé à participer à la promotion d'un développement faisant place au handicap. Elle aidera les États membres à développer l'emploi des personnes handicapées en faisant appel aux ressources et aux moyens d'information du secteur privé. La première récompense de ce genre doit être remise le 3 décembre 2013, Journée internationale des personnes handicapées.

79. Pour appuyer la mise en œuvre de la Stratégie d'Incheon dans les États membres et favoriser la coopération régionale et sous-régionale, la Réunion intergouvernementale de haut niveau a créé le Groupe de travail sur la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées. Le Groupe de travail devrait tenir sa première réunion au cours du premier semestre 2013.

80. Pour faciliter la mise en œuvre de la Stratégie d'Incheon, le secrétariat élaborera une feuille de route régionale pour la Décennie, qui fera l'objet d'un examen de la part du groupe de travail précité et sera soumise à la Commission à sa soixante-dixième session.

81. Le document final de la Réunion intergouvernementale de haut niveau sera soumis, par l'intermédiaire du Président de l'Assemblée générale, à la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement et autres objectifs de développement adoptés au niveau international pour les personnes handicapées, qui doit se tenir le 23 septembre 2013.

## IV. Statistique

### Résolution 67/12

#### Amélioration de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique

##### 1. Demandes énoncées dans le dispositif de la résolution

82. Au paragraphe 7 de sa résolution 67/12, la Commission a prié la Secrétaire exécutive, autant qu'il est faisable et sans préjudice des législations et politiques nationales des pays concernés:

a) D'organiser une réunion régionale de haut niveau entre les responsables des organismes nationaux de statistique et des services nationaux de l'état civil, les représentants des ministères de la santé et des autres parties intéressées, en vue d'accroître la sensibilisation et l'engagement en faveur de l'amélioration de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil;

b) De faciliter la création d'un forum régional qui aurait pour mission d'encourager l'échange de données d'expérience et d'informations sur les stratégies et les plans visant à renforcer les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil, et de statistiques de l'état civil, et qui, par l'intermédiaire du secrétariat rendrait compte des résultats obtenus, recueillerait les enseignements tirés de l'expérience et encouragerait la coopération Sud-Sud et entre homologues pour l'amélioration de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil;

c) D'agir comme chef de file au niveau régional, en partenariat avec les centres régionaux de connaissances et les institutions techniques, notamment l'Organisation mondiale de la santé, la Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies et le Secrétariat général de la Communauté du Pacifique, en vue d'élaborer et de diffuser des normes, des éléments d'information, des outils et des directives pour l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil;

d) De faciliter l'assistance technique, en étroite collaboration avec les partenaires techniques et les institutions des Nations Unies, y compris les activités de formation et les services consultatifs, pour renforcer les capacités

nationales dans le domaine de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil;

e) D'intégrer la question de l'enregistrement des faits d'état civil dans le sous-programme sur le développement social et dans les activités sous-régionales de développement du programme de travail de la CESAP, selon ce qui convient, et de collaborer avec les parties prenantes concernées pour encourager et renforcer l'engagement en faveur de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil;

f) D'envisager de collaborer étroitement avec les institutions partenaires concernées, notamment l'Organisation mondiale de la santé, le Réseau de métrologie sanitaire, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le Fonds des Nations Unies pour la population, le Programme des Nations Unies pour le développement, la Banque mondiale, la Banque asiatique de développement et le Secrétariat général de la Communauté du Pacifique, en vue de coordonner et d'harmoniser l'aide fournie et de mobiliser des ressources mondiales, régionales et nationales pour améliorer l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil;

g) D'accroître les moyens et la capacité du secrétariat pour répondre aux demandes d'assistance technique des membres et les aider dans leurs efforts d'amélioration des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil;

h) D'aider les membres et les membres associés de la région qui en font la demande, en partenariat avec les pays et en utilisant les ressources régionales, à suivre les progrès accomplis dans l'amélioration des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil.

## 2. Progrès accomplis

83. En exécution du paragraphe 7 a), le secrétariat a organisé, en collaboration avec l'Organisation mondiale de la santé, la Réunion de haut niveau sur l'amélioration de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil (ESFEC) en Asie et dans le Pacifique, qui s'est tenue à Bangkok les 10 et 11 décembre 2012 immédiatement avant la troisième session du Comité de statistique, (Bangkok 12-14 décembre 2012). La Réunion de haut niveau a bénéficié de la participation de 232 hauts fonctionnaires de 43 membres et membres associés de la CESAP, de 3 pays extérieurs à la CESAP et de 23 organisations internationales.

84. La Secrétaire exécutive a lancé, lors de la réunion, l'initiative «Faire en sorte que chaque vie compte» pour sensibiliser l'opinion à l'importance de l'amélioration de l'ESFEC pour préserver les droits, produire de meilleures statistiques et favoriser la bonne gouvernance. Les participants ont démontré leur engagement en faveur d'une telle amélioration, en se prononçant par consensus sur le Plan stratégique régional pour l'amélioration de l'ESFEC en Asie et dans le Pacifique, plan qui a ultérieurement été approuvé par le Comité de statistique à sa troisième session. Faisant écho aux conclusions de la réunion, le Comité de statistique a aussi vivement recommandé, à sa troisième session, l'organisation d'une réunion régionale des ministres et partenaires de développement concernés en vue d'obtenir un niveau d'engagement intergouvernemental suffisant et les moyens requis pour l'exécution du plan stratégique régional.

85. En exécution du paragraphe 7 b), le secrétariat a élaboré le plan stratégique régional, qui présente les activités régionales que doivent

organiser le secrétariat et les organismes partenaires en vue de créer des plateformes régionales facilitant l'échange de données d'expérience et de connaissances entre les principales parties prenantes et experts de l'ESFEC. Le plan comprend un cadre de suivi et propose l'établissement d'un bureau d'appui régional pour amorcer et coordonner ses activités régionales. Il a été présenté à plusieurs manifestations régionales, dont l'Atelier régional sur les bonnes pratiques en matière d'enregistrement des naissances. Cet atelier, qui s'est tenu à Bangkok le 9 décembre 2012, était organisé par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et la Commission intergouvernementale de l'ASEAN sur les droits de l'homme.

86. En exécution des paragraphes 7 c) et 7 f), le secrétariat a constitué et présidé trois groupes de travail sur l'ESFEC, comprenant 19 organisations du système des Nations Unies et de l'extérieur<sup>10</sup>. Ces trois groupes de travail étaient chargés respectivement d'organiser la Réunion de haut niveau et d'obtenir des ressources à cet effet, de diriger les activités de communication et de sensibilisation et de contribuer à la rédaction de documents tels que le Plan stratégique régional. Grâce à leurs réunions et à des communications régulières, ces groupes de travail sont devenus un instrument efficace permettant aux parties régionales concernées de s'informer régulièrement de leurs activités en matière d'ESFEC, de diffuser des documents et d'harmoniser et coordonner leur action et leurs ressources, y compris les évaluations en cours des systèmes d'ESFEC dans les pays membres et membres associés.

87. En exécution du paragraphe 7 d), l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique a intensifié ses efforts pour créer des compétences et échanger des données sur la production des statistiques de l'état civil, leur compilation et l'évaluation de la qualité dans la région. L'action entreprise en ce sens a compris un atelier régional sur la production et l'utilisation des statistiques de l'état civil, qui s'est tenu en République de Corée en septembre 2012 avec la participation de 10 États membres.

88. En exécution des paragraphes 7 d) et 7 h), le secrétariat a apporté son aide pour des enquêtes générales sur les systèmes d'ESFEC au Bangladesh, en Indonésie et en Thaïlande en utilisant à cet effet un instrument mis au point par l'Organisation mondiale de la santé et l'Université du Queensland. Le secrétariat et les organisations partenaires ont aussi invité les États membres à entreprendre des autoévaluations rapides de leurs systèmes d'ESFEC au moyen d'un instrument supplémentaire. En décembre 2012, 51 membres et membres associés avaient déjà réalisé leur autoévaluation rapide. En outre, le secrétariat a appuyé une évaluation de la complétude de

<sup>10</sup> Banque asiatique de développement (BAsD); Bureau australien de statistique; Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM); Centre régional pour l'Asie et le Pacifique du Programme des Nations Unies pour le développement; Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), Département des affaires économiques et sociales (DAES); Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies; Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes); Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP); Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF); Gouvernement thaïlandais (Ministère de l'intérieur, Ministère de la santé publique, Bureau national de statistique); Groupe de travail thématique sur l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes créé dans le cadre du Mécanisme de coordination régionale Asie-Pacifique; Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH); Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR); Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Bangkok; Organisation mondiale de la Santé (OMS); Partenariat statistique au service du développement au 21<sup>ème</sup> siècle (PARIS21); Plan de parrainage international (PLAN); Plan International; Réseau de métrologie sanitaire (HMN); Secrétariat général de la Communauté du Pacifique (CPS); et Université du Queensland.

l'enregistrement des naissances et des décès dans un échantillon d'îles des Maldives.

89. Les résultats de ces évaluations ont offert une base adéquate pour suivre et mesurer les progrès réalisés par les pays membres dans l'amélioration de leurs systèmes d'ESFEC. Le cadre de suivi du plan stratégique régional est lié à ces évaluations. Le secrétariat continuera d'encourager les membres et membres associés à effectuer des évaluations rapides et complètes de leurs systèmes d'ESFEC et appuiera les efforts faits en ce sens de façon à obtenir une base de référence pour l'ensemble de la région.

90. En exécution du paragraphe 7 e), le secrétariat a lancé l'initiative «Faire en sorte que chaque vie compte» en collaboration avec 19 organisations concernées du système des Nations Unies et de l'extérieur. En mettant l'accent sur les rapports importants qui existent entre l'ESFEC et les droits, les statistiques et la gouvernance ainsi que sur les avantages que présente l'amélioration des systèmes d'ESFEC pour le développement inclusif et durable, cette initiative oriente l'attention sur l'amélioration de ces systèmes dans la région et sur l'établissement de liens avec les sous-programmes pertinents.

91. S'agissant du développement social, le secrétariat a souligné l'importance de statistiques de qualité, ventilées par sexe, et obtenues notamment par les systèmes d'ESFEC. Dans les travaux du secrétariat sur l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes, une attention particulière est allée aux liens entre ESFEC et amélioration de l'accès des femmes et des filles aux services, à l'éducation et aux droits juridiques. Le secrétariat s'est également employé à intégrer les systèmes d'ESFEC dans les activités de sensibilisation et de renforcement des capacités entreprises dans toutes les sous-régions de la CESAP en particulier par le Bureau de la CESAP pour le Pacifique, qui a travaillé à améliorer la coordination et à réaliser des synergies avec le groupe de l'Accord de Brisbane – groupe d'organisations créé pour la mise en œuvre dans le Pacifique du Plan d'action sur les statistiques de l'état civil. Le secrétariat entretient d'étroits rapports de travail avec les membres de l'Accord de Brisbane et les pays membres et membres associés du Pacifique.

92. En exécution du paragraphe g), le secrétariat a collaboré étroitement avec l'Organisation mondiale de la santé et l'Université du Queensland à l'amélioration des capacités internes d'ESFEC, par exemple pour organiser des évaluations des systèmes d'ESFEC à l'occasion de séminaires ou d'apprentissage par les pairs. Des ressources extrabudgétaires pour la mise en œuvre des conclusions de la Réunion de haut niveau et pour répondre aux demandes des membres et membres associés ont été obtenues, en particulier auprès du Réseau de métrologie sanitaire et du programme tripartite BAsD/CESAP/PNUD sur les Objectifs du Millénaire pour le développement.

## **V. Questions relatives à la gestion**

### **Résolution 68/8**

#### **Améliorer la coordination au sein du système des Nations Unies et la coopération avec les organisations régionales pour la promotion du développement régional**

## 1. Demandes énoncées dans le dispositif de la résolution

93. Au paragraphe 3 de sa résolution 67/14, la Commission a prié la Secrétaire exécutive:

a) D'œuvrer, à travers le mécanisme régional de coordination Asie-Pacifique et en consultation avec les États membres et les autres organisations compétentes actives en Asie et dans le Pacifique aux niveaux régional et sous-régional, pour la mise en œuvre des recommandations de manière que l'engagement du système des Nations Unies auprès de ces organisations soit cohérent et stratégiquement coordonné, et vienne appuyer les efforts d'intégration régionale.

## 2. Progrès accomplis

94. Le secrétariat a transmis les conclusions et recommandations de l'étude intitulée *La dimension régionale du développement et le système des Nations Unies*<sup>11</sup> aux membres et membres associés de la Commission par l'intermédiaire du Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission.

95. En exécution du paragraphe 3 a), le secrétariat a collaboré avec d'autres entités du système des Nations Unies par l'intermédiaire du Mécanisme de coordination régionale Asie-Pacifique (MCR).

96. En 2012, le Mécanisme de coopération régionale Asie-Pacifique a tenu 10 réunions spéciales et une session annuelle avec la participation de la CESAP et d'institutions régionales des Nations Unies. Ces réunions, présidées par la Secrétaire exécutive ou le Secrétaire exécutif adjoint, en qualité de convocateur, ont porté surtout sur les défis auquel est confrontée la région Asie-Pacifique et sur les solutions communes à y apporter aux niveaux régional et sous-régional. En 2012, les débats du MCR ont porté principalement sur le point de vue de la région concernant le suivi de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20) et le programme de développement pour l'après-2015.

97. À sa session annuelle de décembre 2012, le MCR a décidé d'élaborer un cadre stratégique commun pour la coopération aux fins du développement en Asie et dans le Pacifique entre le MCR et le Groupe Asie-Pacifique des Nations Unies pour le développement (GNUD), en vue de renforcer encore la coordination et la coopération interinstitutions.

98. Parallèlement, six groupes de travail thématiques ont continué à travailler en faveur de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement dans la région. Parmi les activités communes et les produits escomptés, il y a lieu de citer a) l'élaboration d'une nouvelle stratégie interinstitutions pour l'amélioration des statistiques ventilées par sexe en Asie et dans le Pacifique, sous les auspices du Groupe de travail thématique sur l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes; b) une publication régionale interinstitutions, intitulée *Green Growth, Resources and Resilience: Environmental Sustainability in Asia and the Pacific*<sup>12</sup>, à l'intention de la Conférence de Rio+20; c) la mise en œuvre à l'échelon régional, de la

<sup>11</sup> Voir [www.regionalcommissions.org/PrintRegionalDimensionStudy.pdf](http://www.regionalcommissions.org/PrintRegionalDimensionStudy.pdf).

<sup>12</sup> Banque asiatique de développement, Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et Programme des Nations Unies pour le développement, *Green Growth Resources and Resilience, Environmental Sustainability in Asia and the Pacific* (Bangkok, publication des Nations Unies et de la Banque asiatique de développement, 2012).

Stratégie mondiale d'amélioration des statistiques agricoles et rurales; d) la mise en œuvre du Plan d'action conjoint du Secrétaire général des Nations Unies pour la santé des femmes et des enfants; e) *un rapport de situation sur les migrations internationales en Asie du Sud et du Sud-Ouest*<sup>13</sup>; et f) la célébration régionale Asie-Pacifique de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes (Bangkok, 7 décembre 2012).

99. En outre, le Groupe internstitutions MCR/GNUD sur la jeunesse a été créé pour procéder conjointement à la promotion de politiques d'exécution offrant aux jeunes des possibilités de renforcer leurs capacités et de contribuer au développement face aux problèmes sociaux, économiques et environnementaux. Ce groupe doit également faciliter le partage d'informations et le réseautage, renforcer la coopération et la coordination et diffuser des pratiques ou leçons novatrices ou performantes.

100. Pour renforcer le partage du savoir, le secrétariat a amélioré le site Web du MCR ([www.rcm-asiapacific-un.org/](http://www.rcm-asiapacific-un.org/)) et créé un répertoire des manifestations et sources d'information concernant les travaux de tous les organismes des Nations Unies dans le contexte de Rio+20 et de l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015.

101. Le renforcement de la collaboration avec les organisations régionales et sous-régionales s'est poursuivi. Le secrétariat a signé un mémorandum d'accord avec l'Organisation de Shanghai pour la coopération qui vise à renforcer la coopération dans différents domaines parmi lesquels le commerce, l'énergie, les transports, l'environnement, les technologies de l'information et de la communication et le développement social.

102. Le secrétariat, par l'intermédiaire de son bureau-siège de Bangkok et du Bureau sous-régional pour l'Asie du Sud et du Sud-Ouest, a pris contact avec l'Association sud-asiatique de coopération régionale. Il a également engagé des rapports avec la Commission économique eurasiennne, la Banque eurasiennne de développement et la Conférence pour l'interaction et les mesures de confiance en Asie, par l'intermédiaire du siège de Bangkok et du Bureau sous-régional pour l'Asie du Nord et du centre. Des entretiens destinés à officialiser les arrangements de partenariat et à convenir de domaines de coopération avec ces organisations sont en cours.

103. Le secrétariat a accéléré ses travaux avec l'ASEAN dans différents domaines, en particulier sur la connectivité et l'énergie au niveau de l'ASEAN. Par exemple le Programme d'action régional sur le développement des transports en Asie et dans le Pacifique, phase II (2012-2016), qui a été adopté par la Conférence ministérielle sur les transports à sa deuxième session, en mars 2012, vient à l'appui de plusieurs stratégies du Plan directeur de l'ASEAN pour la connectivité. La CESAP collabore également avec le Centre de l'ASEAN pour l'énergie dans un certain nombre de domaines, dont la sécurité et la planification énergétiques, le rendement énergétique et l'énergie renouvelable. En outre, le secrétariat et le Département des affaires politiques de l'ONU ont travaillé ensemble à la mise en œuvre du Partenariat global ONU-ASEAN.

104. En outre, le secrétariat a tenu ses consultations annuelles avec la Banque asiatique de développement en juillet 2012, à l'issue desquelles les deux organisations sont convenues de mieux cibler leurs travaux communs ou

---

<sup>13</sup> Organisation internationale pour les migrations et Nations Unies, *Situation Report on International Migration in South and South-West Asia*, 2012.

prévus dans la région Asie-Pacifique en exploitant mutuellement leurs atouts et leurs synergies. Parmi les domaines retenus à cet égard, figuraient le progrès dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, l'eau, l'environnement, les statistiques, le développement social et la connectivité.

---